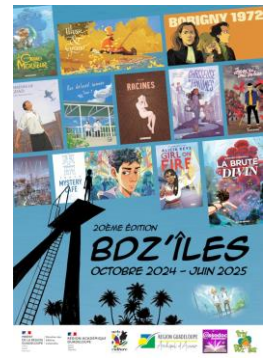




Règlement du Prix BDz'Îles 2025



- Article 1 :** Initié par l'Association des Professeurs documentalistes de la Guadeloupe (ASSODOC Guadeloupe), et proposé en partenariat avec la Direction de l'Action Artistique et Culturelle (DAAC) du Rectorat de la Guadeloupe, le Prix BDz'Îles est ouvert à tous les établissements scolaires des académies d'outremer.
- Article 2 :** Il est ouvert à tous les élèves des classes de 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème} pour le Prix Collège et à tous les élèves de lycées d'enseignement général, technologique et professionnel, ainsi qu'aux filières post-bac pour le Prix Lycée.
- Article 3 :** Les élèves inscrits sont constitués en jurys par les enseignants encadrant le Prix.
- Article 4 :** Les élèves doivent lire puis élire une bande dessinée au titre du meilleur album collège (pour les collégiens) et du meilleur album lycée (pour les lycéens et les étudiants), parmi une sélection d'albums établie chaque année par le comité de pilotage : 10 albums pour le niveau collège et 15 albums pour le niveau lycée.
- Article 5 :** Le comité de pilotage est composé de professeurs documentalistes et de professeurs de disciplines volontaires et bénévoles.
- Article 6 :** Chaque établissement participant élabore son projet dans le cadre du Prix BDz'Îles, selon des modalités propres à l'établissement.
- Article 7 :** L'achat des albums et les éventuels déplacements des élèves sont à la charge des établissements participants.
- Article 8 :** Parallèlement à l'élection du meilleur album, le comité de pilotage propose **aux élèves de l'académie de la Guadeloupe** de participer à 4 concours différents :
- Création de planches BD
 - Création de BD trailers
 - **Création de BD posts (nouveau)**
 - Écriture de critiques d'albums en français ou en langues vivantes
- Ces concours et activités requièrent une inscription spécifique et disposent de leur propre règlement.
- Article 9 :** La date limite d'inscription pour la présente édition est fixée au lundi 18 novembre 2024. Un calendrier prévisionnel de l'ensemble des actions mises en œuvre par le comité est joint dans le dossier de présentation.
- Article 10 :** L'inscription au Prix BDz'Îles se fait via la plateforme ADAGE
- Article 11 :** Chaque établissement participant nomme un professeur référent, chargé de la communication avec le comité, sous l'autorité du chef d'établissement.
- Article 12 :** A la fin du contrat de lecture, chaque établissement vote en sélectionnant trois titres, classés par ordre de préférence. Le vote s'effectue au plus tard le **11 avril 2025** à l'aide du formulaire en ligne ci-dessous :
- [Formulaire de vote Collège](#)
- [Formulaire de vote Lycée](#)
- Article 13 :** Après dépouillement des votes, le comité de pilotage établit le classement final. L'album lauréat de chacun des deux niveaux, collège et lycée, sera annoncé lors de la cérémonie.
- Article 14 :** Chaque établissement participant s'engage à respecter intégralement ce règlement.